

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

**Séance du 14 avril 2026**

*L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni au  
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 27

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2026/DELIB/040**

**Objet :**

Bilan annuel des  
acquisitions et des  
cessions immobilières  
année 2025

**Rapporteur :**

**Olivia NENCI-  
PAULO**

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoints. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Gérard THON Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Olivia NENCI-PAULO, Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Patricia MURET ayant donné procuration à Renée SOVERA, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Liliane DIAZ.

**Absents excusés :** Néant.

**Considérant la désignation de Michèle AUBERT, comme  
secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995  
modifié par l'ordonnance 2006-460 du 21 avril 2006, le bilan 2025 des  
acquisitions et cessions immobilières a été dressé.

Il se caractérise par :

- Les acquisitions suivantes :

- o Sans objet

- Les cessions suivantes :

- o 6 parcelles cadastrées sections A188-A239-A240-A375-A1915-A1920 d'une superficie totale de 02ha02a37ca, situées sur la commune, Lieu-dit Jonquier et Morelles pour un montant de 20 539.00 €.  
Cédées à la Communauté de Communes « Aygues-Ouvèze en Provence ».  
Par acte notarié du 2 Octobre 2025.

**PREND ACTE à l'unanimité** du bilan ci-dessus dressé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire,

Michèle AUBERT,  
Secrétaire de séance



Publié le : 24 AVR. 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 24 AVR. 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

